

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2023

N° 113/2023/7.6.4 L'an deux mille vingt-trois et le 1^{er} juin à 18 h,
Date convocation : 26/05/2023 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.

Absents -Excusés : Mmes ALLEMAND, TUCA

Procurations : Mme ROUX à Mme BERLOU, Mme GAIRE à M. SENAL, Mme SINIBALDI N. à M. SINIBALDI F., M. GUILLEMET à M. PEGURET

Elus en exercice : 27
Présents : 21
Absents : 2
Procurations : 4
Votants : 25

Objet : Attribution subvention supplémentaire – Association les Corsos Cazoulins

Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande dont il a été saisi de la part de l'association les Corsos Cazoulins.

Cette association fortement impliquée dans l'animation de la vie cazoulaine par l'organisation d'évènements festifs pour les villageois, sollicite une augmentation de la subvention pour l'année 2023. En effet, lors du vote du budget 2023, une subvention de 200.00 € avait été décidée.

Afin d'aider cette association, il est proposé de verser 800.00 € supplémentaires portant le montant de la subvention annuelle à 1 000.00 €.

Comme indiqué par courrier à toutes les associations, la moitié de la somme sera versée après examen du cahier des comptes, la seconde partie est soumise à la réalisation d'une action citoyenne pour la commune ainsi que la présence au forum des associations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 25 voix pour,

- **DECIDE** qu'une subvention supplémentaire, de 800.00 euros sera accordée à l'association les Corsos Cazoulins.
- **DIT** que cette somme sera payée sur le budget communal 2023 au compte 6574 : subvention de fonctionnement aux associations et personnes de droits privés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 08/06/2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-213400690-20230601-DEL_113_202

Signé électroniquement par:
Philippe VIDAL

Le 09/06/2023 à 11:40

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades	Postes pourvus	Postes vacants	Durée temps de travail
Service administratif			
Emploi Fonctionnel DGS	1	0	1TC
Attaché principal	0	0	
Attaché	0	1	1 TC
Rédacteur principal 1 ^{ière} classe	2	0	2 TC
Rédacteur principal 2 ^{ième} classe	0	0	
Rédacteur	1	0	1 TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ière} classe	3	1	4 TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ième} classe	2	0	2 TC
Adjoint administratif	3	0	2 TC 1 poste à 17h00
TOTAL service administratif	12	2	
Service technique			
Ingénieur principal	1	0	1 TC
Ingénieur	0	0	
Technicien principal 1 ^{ière} classe	1	0	1 TC
Technicien principal 2 ^{ième} classe	0	0	
Technicien	0	0	
Agent de maîtrise principal	9	0	9 TC
Agent de maîtrise	1	0	1 TC
Adjoint technique principal 1 ^{ière} classe	2	0	1 poste à 30 H 1 poste 32 H
Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe	1	0	1 TC
Adjoint technique	3	0	3 TC

TOTAL Service technique	18	0	
Service police municipale			
Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Brigadier-chef principal	2	0	2 TC
Gardien-brigadier	2	0	2 TC
Adjoint technique	1	0	1 TC
TOTAL police municipale	5	0	
ALSH			
Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	0	1 TC
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	0	1 TC
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Adjoint territorial d'animation	1	1	2 TC
TOTAL ALSH	3	1	
Crèche			
Educateur de jeunes de classe exceptionnelle	1	0	1 TC
Educateur de jeunes enfants	0	0	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	1 TC
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	1 TC
Adjoint territorial d'animation	2	0	1 poste 30 H/1 poste 28 H
TOTAL Crèche	5	0	
Service écoles			
ASEM principal 1 ^{ère} classe	2	0	2 TC
ASEM principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4	0	4 TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	1	3 TC 1 poste à 32 H
Adjoint technique	2	1	1 TC 1 postes 25 H 1 poste 17h30

Adjoint technique d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	1 TC
Adjoint territorial d'animation	0	0	
TOTAL Service écoles	12	2	
Médiathèque			
Adjoint du patrimoine 1 ^{er} classe	1	0	1 TC
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ième} classe	0	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ième} classe	1	0	1 TC
Adjoint du patrimoine	1	0	1 poste 28 h 00
Adjoint administratif territorial	0	0	
TOTAL Médiathèque	3	0	
Médiation			
Adjoint territorial d'animation	0	0	0 TC
TOTAL Médiation	0	0	
Cuisine centrale			
Technicien principal 2 ^{ième} classe	1	0	1 TC
Adjoint technique principal 1 ^{ière} classe	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe	1	0	1 TC
Adjoint technique territorial	1	1	2 TC
Total Cuisine centrale	3	1	
TOTAL GENERAL	61	6	

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/06/2023

Application agréée E.legalite.com

Signé électroniquement par:
Philippe VIDAL

Le 09/06/2023 à 10:46

